Cité Sciences Vertes
Lycée agricole • Centre de formation • Exploitation

formation continue | BP | C Formation | Paysage | Apprentissage

Code RNCP 39066
Code ROME A1203
A 1202

Brevet professionnel

BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage (apprentissage & formation professionnelle continue)

Formation diplômante

Diplôme de niveau 3

Lieu de formation: Centre de formation CFPPAAuterive

Durée: Formation continue: 8 mois, à partir de septembre
Apprentissage: 2 ans, à partir de septembre

Rythme de l'alternance :
22 semaines au centre (805h) réparties sur 8 mois pour la formation professionnelle et sur 2 ans pour l'apprentissage

Diplôme en UC

Formation en présentiel

Le profil demandé

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de l'apprentissage à tout candidat justifiant :
- Soit d'un niveau de fin de scolarité de la classe de troisième ;
- Soit de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole
- Ou encore d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles ou au brevet d'études professionnelles agricoles.

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue par tout candidat justifiant à la fois :
- D'au moins douze mois d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent. Cette durée est appréciée avant la présentation de la dernière unité capitalisable ou de la première épreuve terminale nécessaire pour obtenir le diplôme ;
- D'une formation d'au moins 800 heures en centre de formation et d'une formation en milieu professionnel de 8 à 12 semaines.

Possibilité de mettre en place un parcours individualisé selon le profil du candidat

Comment candidater ?

Pré-inscription sur notre site à compter de février
Étude du projet professionnel et entretien de motivation de février à juin
L'admission définitive est actée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de (avant 1er septembre)

Modalités financières

Le coût de la formation par apprentissage est pris en charge par l'OPCO de branche ou par l'employeur.
Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre année de formation.

Pour la formation continue, selon votre situation et votre profil, vous pourrez prétendre à différentes modalités de financements

Les perspectives d'évolution

Poursuites d'études: BP Aménagements Paysagers

Les métiers visés

- Ouvrier paysagiste
- Jardinier paysagiste

Objectifs

Le BPA OSP forme des professionnels capables d'effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien des espaces paysagers. Ils maîtrisent les techniques de plantation, d'entretien des végétaux, de création d'aménagements extérieurs (terrains, chemins, éléments décoratifs) et utilisent des équipements spécifiques à ces métiers

Programme de formation

UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager
Positionner ses pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

UC2 : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
Réaliser l'entretien de surfaces plantées
Réaliser l'entretien de surfaces enherbées

UC3 : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
Réaliser des travaux de plantation de végétaux
Réaliser des travaux d'enherbement

UC4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
Poser des revêtements paysagers
Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager

UC5 : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel
Réaliser de petites réparations du matériel sur les chantiers

UC6 = UCARE : petit bucheronnage

Modalités d'évaluation

Hormis l'UC1 (développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage), toutes les capacités constitutives du brevet professionnel agricole font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury permanent, en situation professionnelle ou selon une autre modalité. Possibilité de valider 1 ou des blocs de compétences

Spécificités en termes d'organisation pédagogique

• Une équipe de **formateurs diplômés** et **expérimentés** dans leurs spécialités
• Des **relations privilégiées** avec les entreprises du secteur et les institutions

Spécificités en termes d'équipements

- Le Centre de formations d' Auterive propose des ateliers pédagogiques : Maçonnerie paysagère, réparations du matériel, etc...
- Un labyrinthe végétalisé et des espaces verts sont utilisés pour la reconnaissance des végétaux, la taille et l'entretien

Charte d'accueil du public handicapé

Le Centre de formation a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée.

La formation en chiffre

• Taux de réussite 100% en 2024
• Taux de satisfaction 81% en 2024
• Taux d'insertion à 6 mois: 50% (2024)
• Taux de poursuite d'études: 10%
• Taux d'interruption en cours de formation (taux de rupture): 0% en 2024
•Taux de rupture des contrats d'apprentissage: -pas d'apprentissage en 2024

Retrouvez également des informations sur le site https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0312331R

Contact

Centre de formation AUTERIVE
Cité des Sciences Vertes
50 Route de Grazac
31190 Auterive
Tel: 05 61 50 62 78

mail: cfppa.auterive@educagri.fr
Coordo: Hélène Thieblemont

www.citesciencesvertes.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
Occit'agrio formations
Cité Sciences Vertes Lycée agricole • Centre de formation • Exploitation

MAJ 04/25

Organisme de formation porteur de l'habilitation: CFPPA AUTERIVE
Certificateur: MASA - 05/07/2024
Réglement intérieur sur notre site